

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**MECANICIEN D'ENTRETIEN AUTOMOBILE : PREPARATION D'UN  
VEHICULE DE MOINS DE 6 ANS AU PASSAGE DU CONTROLE  
TECHNIQUE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 25 10 33 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 2017,  
sur avis conforme du Conseil général**

# MECANICIEN D'ENTRETIEN AUTOMOBILE : PREPARATION D'UN VEHICULE DE MOINS DE 6 ANS AU PASSAGE DU CONTROLE TECHNIQUE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de préparer et ranger le poste de travail en vue du passage d'un véhicule au contrôle technique ;
- ◆ de contrôler et/ou régler les organes d'un véhicule à partir de l'habitacle ;
- ◆ de contrôler la conformité du véhicule, les pneus, les freins, les organes du compartiment moteur, le dessous et le dessus d'un véhicule ;
- ◆ de préparer la remise du véhicule au client ;
- ◆ d'appliquer les règles de sécurité, d'hygiène, de confort, d'ergonomie, de manutention, d'environnement, du règlement d'ordre intérieur du garage et de gestion du temps.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### En petit entretien d'un véhicule de moins de 6 ans – niveau 2

- *en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de constructeurs, textes législatifs et réglementaires de la profession...),*
- *en disposant d'un véhicule de moins de six ans et du matériel adéquat (matériels didactiques, PC connecté à internet, logiciels, outillages spécifiques, produits utilisés dans un atelier automobile...),*
- *sur base d'une fiche de travail relative aux travaux à effectuer,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
- ◆ en ce qui concerne la pertinence des travaux préparatoires à la réalisation du petit entretien d'un véhicule :

- extraire les informations utiles des documents ou consignes disponibles,
- sélectionner les modes opératoires adaptés,
- sélectionner le matériel, les outils, les produits adaptés,
- préparer le véhicule ;
- ◆ en ce qui concerne la rigueur de la démarche appliquée au petit entretien d'un véhicule :
  - respecter la chronologie des étapes,
  - appliquer les modes opératoires,
  - manipuler de manière adéquate le matériel, les outils, les produits ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité des résultats appliquée au petit entretien d'un véhicule :
  - effectuer les opérations de maintenance opérables depuis l'habitacle,
  - effectuer les opérations de maintenance du compartiment moteur,
  - effectuer l'ensemble des tâches dans les délais impartis ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
  - respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie à son propre égard,
  - respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement lors de l'utilisation du matériel et des outils,
  - respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement lors de l'utilisation des produits ;
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation de la communication relative au petit entretien d'un véhicule :
  - compléter les rubriques de la fiche de travail,
  - transmettre complètement l'information,
  - utiliser la terminologie professionnelle ;
- ◆ préparer, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel en assurant la maintenance appropriée ;
- ◆ préparer la remise du véhicule au client.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Mécanicien d'entretien automobile : petit entretien d'un véhicule de moins de 6 ans - niveau 2 », code n° 25 10 30 U21D1 », classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

### Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- *en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de constructeurs, textes législatifs et réglementaires de la profession...),*
- *en disposant d'un véhicule de moins de 6 ans et du matériel adéquat (matériels didactiques, PC connecté à internet, logiciels, outillages spécifiques, produits utilisés dans un atelier automobile ...),*
- *sur base d'une fiche de travail relative aux travaux à effectuer,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*

- *en développant des compétences de communication,*
- ◆ en ce qui concerne la pertinence des travaux préparatoires pour préparer un véhicule au passage du contrôle technique :
  - d'extraire les informations utiles des documents ou consignes disponibles,
  - de sélectionner les modes opératoires adaptés,
  - de sélectionner le matériel, les outils, les produits adaptés,
  - de préparer le véhicule ;
- ◆ en ce qui concerne la rigueur de la démarche, appliquée à la préparation d'un véhicule au passage du contrôle technique :
  - de respecter la chronologie des étapes,
  - d'appliquer les modes opératoires,
  - de manipuler de manière adéquate le matériel, les outils, les produits ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité des résultats, appliquée à la préparation d'un véhicule au passage du contrôle technique :
  - d'effectuer les opérations de contrôle de conformité du véhicule,
  - d'effectuer les opérations de contrôle et de réglage des organes d'un véhicule à partir de l'habitacle,
  - d'effectuer les opérations de contrôle des pneus et des freins,
  - d'effectuer les opérations de contrôle des organes du compartiment moteur,
  - d'effectuer les opérations de contrôle du dessous du véhicule,
  - d'effectuer les opérations de contrôle du dessus du véhicule,
  - d'effectuer l'ensemble des tâches dans les délais impartis ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
  - de respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie à son propre égard,
  - de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement lors de l'utilisation du matériel et des outils,
  - de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement lors de l'utilisation des produits ;
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation de la communication relative à la préparation d'un véhicule au passage du contrôle technique :
  - de compléter les rubriques de la fiche de travail,
  - de transmettre complètement l'information,
  - d'utiliser la terminologie professionnelle ;
- ◆ de préparer, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel en assurant la maintenance appropriée ;
- ◆ de préparer la remise du véhicule au client.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,

- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- *en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de constructeurs, textes législatifs et réglementaires de la profession...),*
- *en disposant d'un véhicule de moins de 6 ans, du matériel adéquat (matériels didactiques, PC connecté à internet, logiciels, outillages spécifiques, produits utilisés dans un atelier automobile ...),*
- *sur base d'une fiche de travail de préparation d'un véhicule au passage du contrôle technique,*
- *en vue de préparer et de ranger son poste de travail,*
- *dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,*
- *dans le respect du temps imparti par le constructeur,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
- *en développant des compétences de communication,*

##### 4.1. Préparation au contrôle technique : technologie,

- ◆ de décoder les informations d'une fiche de travail en vue du passage d'un véhicule au contrôle technique ;
- ◆ d'identifier les documents relatifs au véhicule, à ses équipements, à ses accessoires, au kit légal, aux pneumatiques, aux jantes et à l'attache remorque ;
- ◆ de décoder des informations relatives à la législation de la plaque d'immatriculation ainsi qu'aux documents utilisés lors d'un passage au contrôle technique ;
- ◆ de décrire un banc de freinage et la procédure d'utilisation préconisée par le constructeur ;
- ◆ d'identifier les systèmes de freinage, ses spécificités et sa composition ;
- ◆ d'utiliser les unités SI des grandeurs rencontrées (partie par million, gramme par kilomètre, décibel...);
- ◆ d'établir le lien entre le freinage et la force de frottement ;
- ◆ de calculer une accélération/décélération dans le cadre d'une application simple en l'exprimant en unité SI ;
- ◆ d'identifier les paramètres (état, nature du revêtement routier, état des pneumatiques) dont dépend un coefficient de frottement ;
- ◆ de calculer la force de frottement en utilisant une table donnant les coefficients de frottement pour un même véhicule placé dans différentes conditions du revêtement routier ;
- ◆ d'identifier les différentes substances polluantes mesurées par un appareil de contrôle et les comparer aux normes en vigueur ;
- ◆ d'établir le lien entre la consommation d'un véhicule, la santé et l'environnement ;
- ◆ d'utiliser l'unité SI d'éclairement ;
- ◆ de comparer l'ordre de grandeur d'un éclairement mesuré avec une valeur indiquée sur une échelle ou par une norme ;
- ◆ d'observer l'effet de la couleur de la lumière (longueur d'onde) sur la visibilité ;
- ◆ de citer les gaz d'échappement des différents moteurs et leur composition ;

- ◆ d'expliquer les analyseurs de gaz et les opacimétries de fumée au niveau de leur mode d'utilisation et de la manipulation ;
- ◆ d'analyser la suspension d'un véhicule sous les dimensions des paramètres et des types de systèmes ;
- ◆ de décrire le banc de test des amortisseurs par la procédure d'utilisation préconisée par le constructeur, les conditions de test et de manipulation ;
- ◆ de décrire les ensembles et les sous-ensembles sous le véhicule par leur identification et leurs principes de fonctionnement ;
- ◆ de décrire les rotules et les silentblocs par leur identification, principes et anomalies de fonctionnement ;
- ◆ de préciser l'utilisation de l'outillage pour les ensembles et les sous-ensembles sous le véhicule ainsi que celui relatif aux rotules et aux silentblocs ;
- ◆ de visualiser des organes visibles par leurs types, leur identification, leurs principes de fonctionnement ;
- ◆ d'identifier les critères réglementaires de la carrosserie et du vitrage dans le cadre d'un passage au contrôle technique.

#### **4.2. Préparation au contrôle technique : pratique professionnelle**

- ◆ d'utiliser une fiche préparatoire au passage d'un véhicule au contrôle technique ;
- ◆ de vérifier la conformité du véhicule par la correspondance de ses documents ;
- ◆ de vérifier la correspondance des plaques et du kit légal avec la législation ;
- ◆ de décoder les inscriptions identifiant les pneumatiques ;
- ◆ de vérifier la conformité des pneus, des jantes et de l'attache-remorque ;
- ◆ de décoder un document et une check-list de contrôle technique ;
- ◆ de contrôler et/ou de régler les organes d'un véhicule à partir de l'habitacle ;
- ◆ de contrôler les pneus et les freins en passant ces derniers au banc de freinage tout en interprétant les informations reçues ;
- ◆ d'accéder aux patins de freinage et de procéder aux réglages ;
- ◆ de contrôler les organes du compartiment moteur d'un véhicule ;
- ◆ de relever la valeur des gaz en utilisant l'appareillage adéquat en comparant les valeurs relevées avec les normes en vigueur ;
- ◆ de passer un véhicule au banc d'essai et de comparer les valeurs relevées au banc d'essai avec les valeurs admises au contrôle technique ;
- ◆ d'identifier les éléments en-dessous d'un véhicule ;
- ◆ de localiser les rotules et les silentblocs en vérifiant l'état des points d'articulation ;
- ◆ de détecter la présence de jeu anormal dans les rotules et les silentblocs et d'y apporter les remédiations nécessaires ;
- ◆ de détecter les fuites de fluide au niveau moteur et des éléments de la transmission et de la suspension ;
- ◆ de détecter les fuites au niveau de l'échappement et de vérifier la fixation de ses éléments ;
- ◆ de vérifier la conformité de la carrosserie et du vitrage par rapport aux normes ;
- ◆ de préparer la remise du véhicule au client ;
- ◆ de compléter la fiche de travail et transmettre l'information.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Préparation au contrôle technique : pratique professionnelle », il est recommandé de ne pas dépasser quatre étudiants par poste de travail.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Préparation au contrôle technique : technologie	CT	J	32
Préparation au contrôle technique : pratique professionnelle	PP	C	64
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			<b>120</b>